

THEME 7 : les opérations de financement	4
Chapitre 1 : Le contrat de prêt	5
Définition et textes fondamentaux.....	5
1. Le prêt à usage ou commodat	6
a. Définitions et caractéristiques	6
b. Les obligations des parties	7
Les obligations de l'emprunteur	7
Les obligations du prêteur.....	8
c. Fonctionnement :.....	9
2. Le prêt de consommation	10
a. Caractéristiques du prêt de consommation.....	10
b. Les obligations des parties	10
Les obligations de l'emprunteur	10
Les obligations du prêteur.....	11
c. Particularité : Le crédit à la consommation :	12
Définition et textes fondamentaux.....	12
Caractéristiques du crédit à la consommation	13
3. Le prêt immobilier	14
a. Définition et champ d'application	14
b. Les opérations financées par le prêt immobilier	15
Les caractéristiques du prêt immobilier	16
Les biens.....	16
c. La formation du contrat de prêt.....	17
L'offre de prêt.....	17
L'acceptation du prêt	18
d. Les effets du contrat de prêt	18
Droits et obligations de l'emprunteur	18
Droits et obligations du prêteur.....	18
La condition suspensive de l'obtention d'un prêt : rappel.....	19
Chapitre 2 : la protection de l'emprunteur	20
1. Les organismes de protection et l'action de groupe :	20
Les organismes de protection.....	20
L'action de groupe	22
2. L'information à l'emprunteur	22
Les documents publicitaires	22

Le contenu	22
L'information sur les assurances.....	23
3.Obligation générale précontractuelle d'information du consommateur	23
b. Contrats conclus sur les lieux de vente.....	23
c. Contrats conclus à distance et hors établissement.....	24
d. Information renforcée relative aux garanties légales de conformité et des vices cachés.....	25
e. Cas des contrats à renouvellement tacite	26
Chapitre 3 : les sûretés et garanties.	27
1. Le droit de gage : généralités	27
L'exercice du droit de gage	28
2. Les sûretés.....	29
Les sûretés réelles	29
Le contrat de gage avec dépossession.....	29
Le contrat de gage sans dépossession.....	30
3. Sûretés et privilèges immobiliers.....	30
L'hypothèque	30
L'antichrèse.....	32
Les créanciers privilégiés	32